



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 23 juin 2023

12.000 CONTRATS D'ENGAGEMENT JEUNE SIGNÉS EN UN AN

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et jusqu'à 29 ans pour les jeunes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Après un an de mise en œuvre, le dispositif célèbre la signature de son 12 000^e contrat.

Porté par Pôle emploi et les Missions locales depuis le 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune se caractérise notamment par la mise en place d'un accompagnement pour la construction d'un projet professionnel, le développement de compétences, la préparation de candidatures, la recherche de solutions d'emploi, du suivi par un conseiller dédié tout au long du parcours et par le versement d'une allocation financière sous conditions.

Les agents du service public de l'emploi se sont emparés rapidement et massivement de ce nouveau dispositif.

En Seine-Maritime à fin mai 2023, ce sont 11 643 jeunes qui ont bénéficiés du contrat d'engagement, dont 2 575 à Pôle emploi et 9068 en missions locales, au travers de :

- Un parcours intensif et personnalisé pouvant durer jusqu'à 12 mois (prolongeable jusqu'à 18 mois pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi), avec au minimum 15 à 20 heures d'activités par semaine tout au long du parcours, comprenant des actions individuelles, collectives et en autonomie encadrée,
- La possibilité de bénéficier de l'ensemble de l'offre de services de Pôle emploi et des Missions locales ainsi que d'actions structurantes durant le parcours : par exemple formation, dispositif d'accompagnement intensif (EPIDE, École de la 2^e Chance...), volontariat en service civique ou période de mise en situation en milieu professionnel,
- Un suivi par un conseiller référent dédié, jalonné de points réguliers,

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- Le versement d'une allocation pouvant aller jusqu'à 528 € par mois en fonction de l'âge du bénéficiaire, de ses ressources ou celles de son foyer et à la condition du respect des engagements de son contrat,
- La mise à disposition d'une application numérique pour faciliter la relation entre le jeune et son conseiller.

De manière plus détaillée et tout au long de son parcours le jeune est accompagné dans la construction de son projet professionnel, le développement de ses compétences, la préparation d'une candidature, la recherche de solutions d'emploi.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex